



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture  
et de la Formation Professionnelle  
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

**FNEC-FP FO**

2, rue Romain Rolland 21 000 DIJON

Tél. : 03 80 67 01 14 Mob. : 06 76 15 06 78

E-mail : [fnecfo21@gmail.com](mailto:fnecfo21@gmail.com)

## Déclaration des élus FO au CTSD du 10 février 2022

Madame la Directrice Académique,

Alors que le manque structurel de moyens et les difficultés propres à la 5<sup>ème</sup> vague rendent déjà aujourd'hui insupportables les conditions de travail des personnels dans les établissements, **ce CTSD démarre la préparation de rentrée par de nouvelles coupes dans les DHG** (Genlis, Monge, Nuits, Seurre ...) qui se traduiront par des **suppressions de postes** (par exemple à Carnot, Chevigny Saint Sauveur, Monge ou menacés de fermeture à Genlis, Monge, Nuits Saint Georges ...) et **l'augmentation des postes avec compléments de service** (Nuits, Seurre etc.) Or, ce sont bien les contre-réformes structurelles et la poursuite des suppressions de postes qui aggravent les difficultés de l'école à mener à bien son travail de transmission des connaissances dans un cadre égalitaire.

**Le gouffre se creuse entre les besoins de terrain et les réponses gouvernementales**, que ce soit pour la situation de l'école ou pour celle de la santé, services publics essorés l'un comme l'autre par l'absence de volonté politique d'engager les investissements indispensables, incluant la question centrale d'une revalorisation salariale générale. Monsieur le Ministre, rémunérer dignement les personnels de l'Education Nationale, voilà comment mettre fin à la crise du recrutement que vous et votre Ministère faites si souvent mine de déplorer. Lorsqu'il en a la volonté, ce gouvernement sait trouver les moyens, puisqu'il a offert depuis mars 2020 600 milliards d'€ aux banques. Ce sont les profits financiers qui en ont bénéficié, au détriment des priorités sociales.

Au lieu de prendre des mesures d'urgence, **le ministère n'a fait qu'aggraver la situation**. Les grandes difficultés à remplacer les professeurs ou CPE absents demeurent, sans autre réponse que l'appel aux retraités. Aucune mesure n'est prise pour abonder les postes au concours. **Aucune volonté de mettre pleinement à contribution les listes complémentaires** : dans le 2<sup>nd</sup> degré, elles ont été réduites nationalement cette année à 27 places toutes disciplines confondues, contre plusieurs centaines auparavant. Les besoins mobilisés pour **le remplacement d'urgence des AED restent insuffisants** (35 ETP pour toute l'académie, plus un volant de 27 000 HS impossibles à absorber pour des AED déjà soumis à des services de plus de 40 heures hebdomadaires). Du côté des **AESH** rien n'est fait pour leur assurer des conditions de travail acceptables. La FNEC FO rappelle leurs revendications : **un vrai statut, un vrai salaire, et l'abandon des PIAL**. A ce jour, une grande part des élèves en situation de handicap ne sont pas accompagnés par des AESH à hauteur des notifications MDPH.

En ce qui concerne la préparation de rentrée 2022, elle montre que la logique reste la même et ne prend pas la mesure des besoins. Les faits sont les faits et **la préparation de rentrée 2022 reste insuffisante.**

49 ETP supprimés **dans le 2<sup>nd</sup> degré**, c'est encore et toujours moins d'heures pour enseigner.

Les moyens académiques sont encore en baisse, et leur comparaison avec les années précédentes est rendue difficile par **une présentation qui cherche à faire croire à des mesures favorables** aux structures, aux personnels et aux publics. En effet, le passage des stagiaires à plein temps a rendu nécessaire la conversion d'une partie des HSA en HP (comme quoi ce n'est pas impossible.)

Comme depuis de nombreuses années maintenant, les conditions pour la rentrée 2022 s'annoncent difficiles pour les collèges de Côte d'Or. Le ministère essaie de faire croire que des moyens sont injectés dans l'Education Nationale. Nous avons bien des raisons de penser qu'il n'en est rien.

Tout d'abord,

en 2021, l'académie comptait dans le 2<sup>nd</sup> degré 230 stagiaires, qui ne sont pas tous venus ; en 2022, indépendamment du fait que ces stagiaires auront le double d'heures à faire, on en prévoit 254, soit 24 personnes de plus, alors que les places au concours sont en baisse.

**Qui peut croire qu'ils seront bien tous là ?** Voilà une occasion de supprimer de l'heure poste a posteriori en recalibrant les entrées.

Ensuite, la baisse du nombre d'HSA en laisse quand même un taux conséquent, qui reste voisin des 2h par poste et **augmente de fait les maxima de service statutaires** ; et elle risque de peser lourd sur les conditions de travail, car avec ces heures supprimées, HSA ou HP, ce sont des aménagements pédagogiques utiles qui sautent (dédoublings, etc.) : qu'on ne s'y trompe pas, la FNEC n'est pas en train de revendiquer le rétablissement des HSA, mais bel et bien des moyens en HP pour assurer tous les aménagements nécessaires afin d'alléger les effectifs (des classes frôleront ou atteindront 30 élèves à Chevigny Saint Sauveur, Malraux, Marsannay la Côte, Monge, Nuits, Pontailler sur Saône ...), de respecter les horaires et les choix des élèves, d'améliorer les conditions de travail de tous.

**Nous dénonçons une nouvelle fois la pression des HSA sur les collèges du département.**

Nous constatons encore une augmentation sensible du taux : 28 collèges dépassent les 9% alors qu'aucun ne le dépassait il y a deux ans. Ce recours massif aux HSA avec la deuxième heure obligatoire est insupportable pour les collègues qui sont fatigués, épuisés physiquement et psychologiquement.

Dans le même temps, 30 collèges voient leur nombre d'HP diminuer. Nous perdons 235 HP à l'échelle du département, **soit l'équivalent de 13 postes.**

De plus, l'augmentation des besoins en HP pour des berceaux stagiaires aura de lourdes conséquences sur le mouvement. Soit les berceaux seront implantés sur des postes existants, et entraîneront des MCS que ne laissent pas prévoir les chiffres actuels, soit ils seront implantés comme on nous l'a dit en GT, préférentiellement sur des BMP, et ce sont alors les contractuels et les TZR qui paieront le prix fort, les uns licenciés purement et simplement, les autres sommés de renoncer à leur statut pour améliorer leur employabilité, comme l'ont été cette année les TZR de maths surnuméraires.

**Et, comme chaque année, les chiffres de la DHG annoncés dans les documents du CTSD ne correspondent pas à ceux du CTA.** Cela représente 430 heures de réserve. Nous vous demandons d'utiliser cette réserve pour créer des divisions là où c'est nécessaire car beaucoup

trop de collègues ont des classes qui dépassent 27/28 élèves. La baisse des effectifs par classe devrait être une priorité pour le ministère afin de remédier aux difficultés des élèves, en particulier après des années scolaires perturbées sur le plan des apprentissages à cause des absences et périodes d'isolement en raison du contexte sanitaire.

Enfin, en ce qui concerne les LDG, leur discussion en GT ne remplace pas le paritarisme et des CAPA régulières.

Pour toutes ces raisons, FO a fait partie des organisations syndicales qui ont appelé à la **grève interprofessionnelle le 27 Janvier** . La grève du 13 Janvier a été puissante, mais la réponse du gouvernement n'est pas à la hauteur de la colère qui s'est exprimée. La FNEC FP-FO revendique :

- Un **recrutement** immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services, et donc la transformation des HSA en HP.
- L'augmentation de 22% de la valeur du **point d'indice** et une augmentation indiciaire immédiate de 183€ net par mois pour les personnels de l'Education nationale !
- L'arrêt des **protocoles** inapplicables qui pèsent lourd sur la Vie Scolaire et créent une surcharge de travail dans des services déjà fortement sollicités en temps normal.

Pour la FNEC-FP-FO, aucune diminution de structure, aucune fermeture ne peuvent être justifiées. Il est temps de mettre un terme à la destruction des services publics.

La FNEC-FP-FO apporte son soutien à tous les personnels des établissements qui réclameront des moyens supplémentaires. Leurs revendications sont légitimes et nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de recevoir en audience les délégations qui en feront la demande.